Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n°21

Cunvenzione 2026 cù a CAF di u Cismonte per u multiaccolta « Îlot Câlin » è u RPE « Culumbella »

Conventions 2026 avec la CAF de Haute-Corse pour le multi-accueil « Îlot Câlin » et le relais petite enfance « Culumbella »

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Ville soutient l'offre d'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des familles sur son territoire. Par délibération du 22 décembre 2015, le conseil municipal a qualifié les activités relatives à la petite enfance de service d'intérêt économique général sur le territoire communal.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse assure la gestion du multi-accueil « Îlot Câlin », qui accueille les jeunes enfants, et du relais petite enfance (RPE) « Culumbella », qui informe et accompagne les familles et les professionnels de l'accueil individuel, tout en proposant des temps collectifs d'éveil et d'échanges. Le concours financier de la Ville complète les financements de la CAF et, pour le multi-accueil, les participations des familles.

Les deux conventions annuelles d'objectifs, conclues au titre de 2026, définissent les objectifs des structures, les engagements des parties, les modalités de financement ainsi que les conditions de suivi, d'évaluation et de contrôle.

La participation de la Ville s'élève à 52 565 € pour 2026, soit 27 000 € pour le multi-accueil « Îlot Câlin » et 25 565 € pour le RPE « Culumbella ». Les subventions sont versées à la CAF de Haute-Corse à la notification des conventions, selon les modalités prévues par celles-ci.

La CAF transmet les justificatifs financiers, les comptes annuels et le rapport d'activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. Les conventions prévoient une évaluation contradictoire des résultats et un contrôle de l'utilisation des contributions municipales.

<u>En conséquence, il est proposé :</u>

- D'approuver les deux conventions annuelles d'objectifs avec la CAF de Haute-Corse, annexées au présent rapport, pour la gestion du multi-accueil « Îlot Câlin » et du RPE « Culumbella » au titre de 2026.
- D'attribuer à la CAF de Haute-Corse une subvention de 27 000 € pour le multi-accueil « Îlot Câlin » et une subvention de 25 565 € pour le RPE « Culumbella », soit un total de 52 565 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.